

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 117 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Marine PUSTORINO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Claudette MOMPRIVE - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Guy MATTEONI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Mireille BENEDETTI - Jacques BESNAÏNOU - Laurent COMAS - Yann FARINA - Bruno GILLES - Roland POVINELLI.

Signé le 21 Décembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

#### **DEV 010-1687/15/CC**

### **■ Attribution d'une subvention à l'entreprise Theranyx dans le cadre du Fonds d'Innovation Marseille Provence DPEATSV 15/14196/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 26 mars 2012, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé une convention entre l'État et les collectivités territoriales partenaires relative à la participation au Plan Local de Redynamisation (PLR) initié par l'État.

Ce Plan Local de Redynamisation, accompagné de moyens financiers, a pour objet de recréer un nombre d'emplois au moins égal à celui supprimé par les restructurations des sites de la défense.

L'axe 1 du Plan Local de Redynamisation « Favoriser le développement d'entreprises innovantes créatrices d'emplois sur l'agglomération marseillaise » a donné naissance au Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP).

Ce fonds vise à :

- Favoriser la création de l'emploi direct sur le territoire.
- Disposer d'un outil financier attractif déployé sur des périmètres d'activités économiques stratégiques à l'échelle du bassin.
- Soutenir l'implantation et l'ancrage d'activités d'excellence au profit d'entreprises innovantes en phase de développement.
- Construire un dispositif partagé et impliquant l'ensemble des partenaires et acteurs publics du développement du territoire.

Le septième comité d'engagement de ce fonds s'est tenu le 5 novembre 2015. Trois projets d'entreprises ont été présentés : Balmes Transplantation, Theranyx et Wineven.

La société Theranyx, société de biotechnologie développe de nouvelles classes d'anticorps à visées thérapeutiques et prestations de services (cancer). La société Theranyx a démarré son activité en développant des lignées cellulaires stables (usine cellulaire produisant en grande quantité) sur-exprimant 300 cibles thérapeutiques impliquées dans de nombreuses pathologies. Elle propose en prestation de service la découverte d'anticorps fonctionnels sur les cibles de son catalogue pour des applications de recherche.

Enfin, elle développe pour son propre compte des anticorps contre des protéines surexprimées à la surface des cellules tumorales pour trois applications :

- Valider dans des modèles animaux l'implication de récepteurs membranaires dans certaines pathologies.
- Les utiliser pour des applications thérapeutiques sur toutes indications en utilisant leur profil pharmacologique.
- Les utiliser pour des applications anticancéreuses en associant les anticorps découverts contre des marqueurs tumoraux à des molécules toxiques.

Les fragments d'anticorps développés par Theranyx sont isolés à partir d'anticorps simples chaîne de lama. Ces fragments d'anticorps baptisés VHH présentent de nombreux avantages dont :

- Leur capacité à interagir.
- Une grande solubilité leur permettant de s'infiltrer profondément dans les tissus et notamment les tumeurs solides.
- Une facilité de production avec d'excellents rendements dans des systèmes d'expression bon marché.
- Un temps de découverte cinq fois plus rapide et dix fois moins onéreux que ceux nécessaires à la découverte de médicaments basés sur des molécules chimiques.

Les clients de Theranyx sont des sociétés de biotechnologie ou de l'industrie pharmaceutique. Les principaux clients actuels commandent des fragments d'anticorps contre des cibles thérapeutiques pour des applications de recherche ou des applications thérapeutiques.

Il est pertinent de soutenir cette entreprise créée en 2014, suivie par Grand Luminy et qui prévoit d'embaucher treize personnes en CDI. Elle est installée sur le Pôle Scientifique et Technologique de Luminy.

Il est proposé que Marseille Provence Métropole cofinance l'entreprise Theranyx avec l'État, pour un montant de 96 000 euros, soit 48 000 euros à la charge de Marseille Provence Métropole.

Une convention soumise à l'approbation du Bureau de Communauté définit les conditions d'attribution de cette participation.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP n° 005-201/13/CC créant l'Autorisation de Programme relative au financement des aides à finalités régionales et aides aux Petites et Moyennes Entreprises ;
- La délibération DEV n° 004-306/12/CC approuvant la convention avec l'État et la Collectivité Territoriale partenaires relative à la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au Plan Local de Redynamisation initié par l'État ;
- La délibération du 20 novembre 2015 approuvant l'avenant au Plan Local de Redynamisation des Bouches-du-Rhône ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- L'intérêt de cofinancer le projet de développement de la société Theranyx.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

Signé le 21 Décembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 48 000 euros à la société Theranyx.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Sous-Politique B320 – Chapitre 204 - Nature 20421 – Fonction 90 – Opération 2011/00236.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement Economique –  
Zones d'Aménagement Concerté

Patrick BORÉ

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développement économique et emploi

Gérard CHENOZ

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER